



DATE DE PUBLICATION : 25 septembre 2023

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central extraordinaire du 04 octobre 2023.

Fait à Paris, le 25 septembre 2023

François VILLEROY DE GALHAU